

Administrateur-Délégué-Général
O. RANOLET
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47
85, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique: RANOLET Havre

Le Petit Havre

REDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN
Secrétaire Général: TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ANNONCES
AU HAVRE: BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
A PARIS: L'AGENCE HAYAS, 8, place de la Bourse, est chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et Légales

Table with 3 columns: ABONNEMENTS, Trois Mois, Six Mois, Un An. Rows include Lo Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme, Autres Départements, Union Postale.

La Réponse de l'Allemagne au Président Wilson

La réplique allemande du 13 octobre à la demande d'armistice de l'Allemagne vient de donner lieu à une réponse du gouvernement impérial. Cette réponse est longue, tortueuse et obscure; elle est aussi d'une platitude qui contraste singulièrement avec l'outrage et l'orgueil de Guillaume II lorsque, naguère encore, ce fut couronné par la victoire de la conception allemande sur le monde.

On constate tout d'abord, en ce document fallacieux, une concession qui, à première vue, peut paraître importante. L'Allemagne, en effet, ne persiste plus dans cette idée, suggérée par elle, de nommer une Commission mixte chargée d'examiner, dans les conditions dans lesquelles les territoires envahis seraient évacués. Elle accepte l'évacuation. Elle admet aussi que les conditions de l'armistice seront soumises à l'appréciation du commandement militaire. Mais elle introduit un élément nouveau dans la discussion en demandant que le rapport proportionnel des forces existant actuellement sur les fronts se serve de base pour les arrangements. Si bien que, par un détour, l'Allemagne voudrait déterminer les conditions de cet armistice qui elle-même sollicite.

Donc, sur ce premier point, il existe entre la réplique de M. Wilson et la réponse de l'Allemagne une divergence absolue. L'Allemagne proteste contre les accusations de destructions inutiles, alléguant que certaines destructions seront toujours nécessaires pour couvrir la retraite d'une armée. Mais voyez quel déplorable et quel hypocrite faux-semblant! Les bombardements à grande distance de villes ouvertes, les raids d'avions sur Paris et les exploits des « grosses Berthas », les destructions systématiques des villes de Belgique, l'effroyable martyre de Reims, les expositions de Saint-Quentin, les incendies de Cambrai et de Donal, le pillage des maisons particulières, la déportation des civils, la mise en servage des femmes et des jeunes filles, tous ces forfaits étaient donc nécessaires à la retraite allemande?

Et quand M. Solf ajoute qu'il a prohibé désormais le torpillage des paquebots à passagers, — sans pouvoir certifier toutefois que les ordres parviendront en temps utile, — n'est-ce pas l'aveu cynique des pirateries et des atrocités révoltantes commises par les sous-marins allemands et qui ont soulevé l'indignation du monde entier? Enfin la note de M. Solf, — car le chancelier Max de Bade s'éclipse chaque jour davantage, — la note du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères insiste sur les changements qui se sont produits ou se produiront dans la constitution de l'Empire: cabinet parlementaire, responsabilité du chancelier, droit de paix et de guerre remis au Reichstag.

Elle y insiste de telle manière qu'elle souligne de façon plutôt maladroite la transformation toute de surface qui s'est accomplie. Car il demeure que le Reichstag, devant lequel le chancelier Max est responsable, reste le même que celui de 1914, qui approuva la déclaration de guerre, la violation de la neutralité de la Belgique et, depuis, la manière dont les hostilités furent conduites.

En fait, la Constitution impériale n'est pas modifiée; les Etats confédérés n'y ont point consenti. Et, en affirmant que son gouvernement est libre de « toute influence arbitraire irresponsable », la note allemande ne fait qu'administrer une cruelle humiliation au kaiser, sans offrir à M. Wilson une garantie vraiment sérieuse.

Ce qui paraît évident, c'est que le gouvernement de Berlin voudrait surtout poursuivre la conversation, obtenir sans nouvelles défaites le retrait de ses armées vers un front rétréci, fortement préparé à la résistance, et peut-être gagner le temps indispensable à la préparation d'une offensive nouvelle. Il veut échapper à la formidable étreinte des armées alliées et briser leur élan.

Si le peuple allemand veut obtenir l'armistice, s'il veut obtenir la paix à laquelle il aspire, il faudra que son gouvernement se soumette, il faudra qu'il capitule.

LE PARLEMENT Impressions de Séance

Paris, 22 octobre.

A LA CHAMBRE

La séance de la Chambre a commencé par un discours de M. Delors sur le projet de loi relatif à la loi de finances pour 1919. M. Delors a souligné l'importance de ce projet de loi, qui constitue le budget de l'année prochaine. Il a insisté sur les mesures prises pour réduire les dépenses et augmenter les recettes, afin de faire face aux besoins de l'Etat.

M. Delors a également abordé la question de la réforme électorale. Il a souligné l'urgence de cette réforme, qui permettrait de rendre le régime électoral plus démocratique et plus représentatif. Il a proposé des modifications importantes à la loi actuelle.

Le président de la Chambre a prononcé un discours d'ouverture, dans lequel il a souligné l'importance de la tâche qui s'ouvre devant le Parlement. Il a appelé à la collaboration de tous les députés pour accomplir leur devoir.

La séance s'est terminée par la lecture de quelques lettres et communications. M. Delors a remercié le président de la Chambre pour ses paroles et a promis de continuer à travailler avec zèle pour le bien de la patrie.

Après la séance, M. Delors a eu une entrevue avec le président de la Chambre. Ils ont discuté de la situation politique et des projets de loi en cours d'examen. M. Delors a exprimé ses vœux pour la réussite de son projet de loi de finances.

Le soir, M. Delors a dîné tranquillement avec sa famille. Il a passé une nuit paisible et se réveille ce matin de bonne heure, prêt à reprendre son travail.

La Chambre a tenu une séance le 23 octobre. Elle a discuté le projet de loi de finances pour 1919. M. Delors a continué à défendre son projet, soulignant les avantages qu'il présente pour le pays.

Le Sénat a tenu une séance le 23 octobre. Il a discuté le projet de loi de finances pour 1919. M. Delors a exposé son projet devant les sénateurs, qui ont émis quelques réserves.

Le Sénat a adopté le projet de loi de finances pour 1919. Cette décision est une victoire importante pour M. Delors et son projet de loi.

Le Sénat a également discuté le projet de loi relatif à la réforme électorale. M. Delors a insisté sur l'importance de cette réforme et a obtenu l'adhésion de la majorité.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS Les Alliés progressent sur tous les fronts

Les troupes britanniques marchent victorieusement sur l'Escaut

IMPORTANT SUCÈS EN SERBIE

FRONT FRANÇAIS FRONT BELGE

22 Octobre, 14 heures. — Au Nord de l'Oise, la nuit a été marquée par une grande activité de l'artillerie ennemie. Sur le front de la Serre, nous avons recommencé notre progression. Nos troupes ont atteint la voie ferrée au Nord-Est d'Assis-sur-Serre, ainsi que la ferme Saint-Jacques au Nord-Ouest de Chalandry.

23 Octobre, 14 heures. — Pendant la journée du 22 octobre, l'ennemi a cherché à se maintenir sur la Lys et le canal de Doynze à la frontière hollandaise; il a tenté plusieurs contre-attaques pour nous rejeter à l'Ouest de Pécqhem, que nous avions occupé la veille. Toutes ces attaques ont échoué avec de fortes pertes.

23 heures. — Sur le front de la Serre, nous avons contraint l'ennemi à un nouveau recul malgré la défense obstinée de ses mitrailleuses. Nous avons pris Chalandry et Grandpuy; notre ligne borde la Serre jusqu'à Mortiers, passe aux lisières de Froimont, Cohartille et suit plus au Sud le canal de La Buzé.

23 Octobre. — Sur le front de Verdun, nous avons maintenu un élargi nos gains des jours précédents. De violentes contre-attaques sur nos positions de la cote 297 et du bois de Rappes n'ont valu à l'ennemi que des pertes sérieuses. Notre ligne reste intacte partout.

21 Octobre. — Les forces françaises, parvenues sur le Danube à Lompalka, se sont emparées d'un convoi de chalandes ennemies chargées de marchandises et de farine. Au Nord d'Aleksinat, les forces serbes ont progressé malgré une forte résistance de l'ennemi. Leur cavalerie, par une pointe hardie, est parvenue dans la région à l'Est de Paracin capturant une partie du convoi du quartier général de la 217^e division allemande dont les archives et les bagages du général von Gallwitz, commandant la division.

21 Octobre. — Au cours du 20 octobre, notre avance a continué en combattant. Nos éléments ont nettoyé d'ennemis les régions de Petch, Novi-Pasar et Rachka, capturant plus de 1,500 prisonniers et un matériel considérable.

21 Octobre. — Au cours du 20 octobre, notre avance a continué en combattant. Nos éléments ont nettoyé d'ennemis les régions de Petch, Novi-Pasar et Rachka, capturant plus de 1,500 prisonniers et un matériel considérable.

21 Octobre. — Au cours du 20 octobre, notre avance a continué en combattant. Nos éléments ont nettoyé d'ennemis les régions de Petch, Novi-Pasar et Rachka, capturant plus de 1,500 prisonniers et un matériel considérable.

21 Octobre. — Au cours du 20 octobre, notre avance a continué en combattant. Nos éléments ont nettoyé d'ennemis les régions de Petch, Novi-Pasar et Rachka, capturant plus de 1,500 prisonniers et un matériel considérable.

21 Octobre. — Au cours du 20 octobre, notre avance a continué en combattant. Nos éléments ont nettoyé d'ennemis les régions de Petch, Novi-Pasar et Rachka, capturant plus de 1,500 prisonniers et un matériel considérable.

Chronique Locale

L'Anniversaire de la Bataille de l'Yser

Le gouvernement belge a décidé de célébrer cette année à l'Yser, d'une façon toute particulière l'anniversaire de la bataille de l'Yser. Sous les auspices du gouvernement, il se donnera le samedi 26 octobre prochain, au local de l'« Oiseau Blanc », boulevard de Strasbourg, une représentation cinématographique, consacrée à montrer des films de guerre belges, dont plusieurs inédits. Au cours de la séance, le lieutenant Harbau fera une causerie sur l'Yser, le rôle de l'Yser, la musique belge des Concerts aux Hôpitaux, et le vendredi 8 novembre, un autre concert artistique, donné par le « Quatuor belge de l'Yser ». Le programme de ces deux concerts comprend des œuvres de compositeurs belges.

Grandes Mémorables des Alliés. C'est vraiment une fête splendide et en même temps vibrante d'entraîne que celle qui aura lieu dimanche prochain 27 octobre, au Palais de la Bourse, sous le haut patronage de M. le comte-amiel Dierckx, gouverneur militaire du Havre, et de toutes les autorités locales françaises et étrangères. Grâce à l'extrême complaisance de M. le commandant Dierckx, directeur de la Compagnie Transatlantique et de l'Institut militaire britannique, qui, l'un et l'autre, ont très aimablement mis à la disposition de la délégation du Soulier Français, Mme la comtesse d'André, un grand nombre d'ouvriers et de matériel, le Palais de la Bourse sera transformé en un véritable théâtre. En des salles compactement ingénieusement combinées, l'intérieur du public sera captivé par des attractions sensationnelles et des plus variées, et par des artistes uniques dans leur genre.

Un orchestre militaire australien jouera alternativement avec le remarquable orchestre symphonique des Huskars (Camp des convalescents anglais n° 4), qui se trouvent dans la salle de lecture, baptisée « Temple de l'Art pour l'Occident », car des artistes de très grande valeur s'y feront applaudir. Citons ensuite un superbe ballet et un ballet-acté, à l'intention du public civil et de M. le comte-amiel Dierckx, ainsi que de M. le sous-officier militaire non gradé, généreusement offerts par les Sociétés Y. M. C. A. britannique, américaine et australienne.

Un millier de la salle, de ravissants comptoirs seront tenus par un groupe de dames du Havre et de la colonie étrangère. Tout y sera d'un goût parfait et d'une grâce irrésistible, et, chose inappréciable, tout y sera gratuit pour MM. les sous-officiers et militaires non gradés, généreusement offerts par les Sociétés Y. M. C. A. britannique, américaine et australienne.

Bureau d'Hygiène. La Grippe. L'épidémie que nous subissons depuis le commencement du mois ne doit pas effrayer le public. Ce n'est pas une maladie exotique, il ne s'agit ni de peste ni de choléra, ainsi que l'ont démontré les professeurs Wurz et Bezangon. Pour se défendre contre la grippe, il y a lieu de prendre quelques précautions. La transmission se fait par le mucus nasal ou bronchique, aussi lorsqu'on a besoin de cracher ou d'éternuer, doit-on faire en mettant son mouchoir devant la bouche et désinfecter les crachats.

Soins personnels. — Se gargariser la bouche avec de l'eau bouillie légèrement javellisée; se laver les mains avec du savon, et se désinfecter avec l'eau de Littel; dix gouttes. Eau, un litre. Se laver les mains plusieurs fois par jour, surtout avant les repas.

Soins généraux. — Tenir les immobilités dans le plus grand état de propreté. Aérer largement les pièces. Éviter de nettoyer les chaussures et les vêtements dans les pièces où l'on prépare les aliments. (Il est préférable de faire ce nettoyage sur les paliers d'escalier.) Les centres de contagion sont multipliés dans tous les lieux de réunion, les écoles.

Nécrologie. Nous apprenons la mort de M. Eugène Gross, veuve de M. Eugène Gross, armateur, qui, pendant de longues années, tint un place considérable dans le monde maritime et commercial de notre ville comme directeur de la Compagnie Havraise Péninsulaire.

Œuvre du « Dernier Devoir ». Il vient de se constituer un Comité Havrais de l'Œuvre du « Dernier Devoir », qui se propose d'assurer la présence d'un certain nombre de personnes aux convois des soldats français et alliés décédés dans notre ville.

Communications de la Mairie. Distribution des Tickets de Pain pour Novembre. La remise des tickets de pain pour novembre, sur présentation de la carte d'alimentation, se fera dans les endroits habituels, les 24, 25, 26 et 27 courant, de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures du soir. D'après l'arrêté du 10 octobre, les rations journalières sont fixées ainsi qu'il suit pour le mois prochain: Catégorie E, enfants âgés de moins de 3 ans, 400 grammes (4 feuilles). Catégorie J, enfants âgés de 3 à 12 ans, 300 grammes (3 feuilles). Catégorie A, personnes de 13 ans et au-dessus, ne se livrant pas de travaux de force, 300 grammes (3 feuilles). Catégorie V, personnes âgées de 13 à 60 ans et Catégorie Y, personnes âgées de 60 à 70 ans et au-dessus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles).

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

Avant de travaux de force, 500 grammes (5 feuilles). Catégorie Y, personnes âgées de plus de 70 ans, 300 (3 feuilles). Par suite de cette nouvelle répartition, tous les suppléments attribués aux titulaires des catégories J, Y et V sont supprimés. Seuls les suppléments accordés aux titulaires de la catégorie A, par raison de santé, sont maintenus.

OLYMPIA LE RACHAT DU PASSE Les APPARENCES Comédie en 4 parties

EL JAGUAR... MASCAMOR (4e épisode) En Matinée - SOUS LE MENAGE avec Mme Marcelle DERVAL

Monsieur MOURADIAN Chirurgien-dentiste à Sainte-Adresse

G. CAILLARD, QUINCAILLERIE-MARTIN, 17, rue Paris-Thiers

Communications Diverses

Commissions arbitrales des loyers... Les relations postales avec les régions libérées...

La correspondance avec Lille... Les relations postales avec les régions libérées...

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce...

Monsieur Victor FOUQUES Caporal-mitrailleur au 42e régiment d'infanterie

Bulletin des Sports

Tennis International de Football... Education Physique

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel du Havre... Des voleuses

Dans l'après-midi du 20 octobre, des employés d'un grand magasin...

Conseil de Guerre de la 3e Région

Présidence de M. le colonel JEANJEAN

Le Conseil de guerre de la 3e région a condamné à la peine de mort...

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES Du 22 octobre. - Simone GUERIN, rue Maraine, 13

DÉCÈS Du 22 octobre. - Virginie VALOGNES, veuve LÉGINAIN, 70 ans

M. Arthur LECLERC, en veuve; M. Jean LECLERC, son fils; M. Arthur LECLERC, en veuve; M. Jean LECLERC, son fils

Monsieur Arthur LECLERC décédé le 21 octobre 1918, à l'âge de 41 ans

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

Monsieur Maurice JANSENS Membre de la Chambre de Commerce de la Haute Seine

Monsieur Arthur LECLERC décédé le 21 octobre 1918, à l'âge de 41 ans

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

Monsieur Maurice JANSENS Membre de la Chambre de Commerce de la Haute Seine

Monsieur Arthur LECLERC décédé le 21 octobre 1918, à l'âge de 41 ans

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

M. Alexandre GILLES; M. Simonne et André GILLES; M. Auguste LE DELETER

ON DEMANDE Ouvrière Repasseuse d'apprentissage, 20, rue Gustave-Flaubert. - S'y adresser. (88324)

ON DEMANDE Ouvrières confectio-nneuses pour atelier et travail à domicile. - S'adresser, 49, rue du Bogue, Graville. (88312)

ON DEMANDE Femme forte et sérieuse pour la vente au marché et Une Jeune Fille pour travail d'atelier facile. Très sérieuses références exigées. Prendre l'adresse au bureau du journal. (87302)

ON DEMANDE Une Jeune Fille de 14 à 16 ans, présentée par ses parents. Prendre l'adresse au bureau du journal. (88192)

ON DEMANDE Femme à tout faire, munie de bonnes références. S'adresser au 61, boulevard François-1er. (88012)

JEUNE FILLE 14 à 15 ans, demandée pour Courses.

Deux Bonnes à tout faire pour Ménage, dont UNE BONNE d'Enfant.

THE ROOM, route de Rouelles, près la halte de Rouelles. (88392)

ON DEMANDE Une Bonne munie de références. GARNIER, 4, rue de Paris. (88332)

ON DEMANDE Jeune Bonne, pour travail ménage, de 9 à 2 heures. Gages 30 francs et repas du midi. - Se présenter chez M. EYEMHAIN, 8, rue Voltaire, 1er étage, de 9 à 12 heures ou de 2 à 4 heures. (88362)

ON DEMANDE de suite, une BONNE à tout faire, de 20 à 25 ans. Références exigées. - S'adresser chez M. HUC (Dobis), 213, boulevard Amiral-Mouchet. (88392)

ON DEMANDE Jeune Fille connue sans Scène-Baculo. S'adresser : DEBRIS, 7, rue Dieudonné, Havre. (88312)

ON DEMANDE Personne sachant coudre et ménage pour deux personnes. - S'adresser 5, rue Augustin-Bernard. (88602)

ON DEMANDE Une Cuisinière dans maison bourgeoise, couchée ou non couchée. Prendre l'adresse au bureau du journal. (88602)

ON DEMANDE Une FEMME de journée propre et active de 8 h. du matin à 4 h. de 9 heures rétrogrades. Prendre l'adresse au bureau du journal. (8112)

ON DEMANDE Bonne à tout faire, propre et sachant cuisiner bourgeois. Bons gages. Références exigées. S'adresser 47, rue de la République, Sanvic. (88352)

MAGASIN à Céder, 3 pièces, gaz, électricité, situé près de la rue de Paris. S'adresser au bureau du journal. (88322)

A LOUER meublé, quartier Hôtel-de-Ville, APPARTEMENT composé de 2 chambres, 1 cuisine, mansardé et grenier. Eau et électricité. Prendre l'adresse au bureau du journal. (88322)

A LOUER dans Pavillon, à Sanvic, près l'église, 2 belles Chambres, cuisine, eau, gaz, pas de fumée. Ecrire au bureau du journal, en indiquant l'objet, à Emile A.B.C. (88322)

TROIS DAMES demandent 3 CHAMBRES à coucher, au centre de la ville, exposition au midi, eau, électricité et gaz. - Mme CASTEL, Y. M. C. A., rue du Chillon. 22.23 (88602)

ON DEMANDE Chambre meublée, pour officier au dépôt, centre de la ville. - S'adresser l'Anglaiserie. (88372)

ON DEMANDE à Louer PAVILLON avec écurie ou écurie et remise pour 4 chevaux. GIRARD, 22, rue de Paris. (88182)

ON DEMANDE Chambre meublée, avec facilités pour la cuisine. Ecrire bureau du journal à Mlle Suzanne LENOIR. (88132)

JEUNE FILLE demande petite Chambre meublée à louer de suite. - Ecrire Mlle THIÉRESE, bureau du journal. (88202)

A VENDRE 4 Lit-cage à personnes... 20 fr. Echelle double, 3 mètres... 15 fr. Grande Valise cuir... 15 fr. S'adresser, 1, rue de la Halle. (88922)

ON DEMANDE à ACHETER d'occasion Machine à écrire de bonne Marque. Prix offerts à l'Alimentation du Grand Bazar, place Richelieu. 11. (88122)

FOURNEAU DE CUISINE à Vendre on très bon état 73, boulevard Amiral-Mouchet. (88922)

A VENDRE Catégorie-Cuisinier, Machine à coudre, etc. Bicyclette Peugeot pour homme et femme. Violoncelle, petit Violon, Appareil de photographie. - 73, rue de Saint-Quentin. (88322)

A VENDRE invention pratique et d'actualité, LE BROSSEUR. Remboursement M. D. Diplôme honorifique. - V. BINARD, à Castelnau (Lot-et-Garonne). (88012)

A VENDRE MOTO BOUGLAS, entièrement remise à neuf, convenant pour stude-car. Prendre l'adresse au bureau du journal. (88302)

A VENDRE une Victoria et un léger Coupé en parfait état. - S'adresser au bureau du journal. (88322)

A VENDRE Un lit en chêne avec balustrades et un coffre-fort de petite dimension marque Petitjean et Robinet pour laignoise. - Brocanteur s'abstenir prendre l'adresse au bureau du journal. (88142)

AUTOS A VENDRE 1 Jolie TORPÉDO, 5 Places. 1 VOITURETTE, 2 Places, Mono Litre et Halfon, très bon état. - C.A. 88479 pouvant porter 1.500 à 1.800 Kilg. Ferfait état. S'adresser Carrosserie S. JÉBERT, passage Ed.-Mailard, à Sanvic. (88322)

MACHINE SINGER A Vendre S'adresser 45, rue Césaire-Coursel, Sanvic. (88202)

PETIT FOURNEAU état neuf à vendre, 95 fr. - Rue de Sainte-Adresse, 47, Havre, Jardin d'Hiver. (88202)

NEGOCIANTS chargeant marchandises sur auto-camions Lyon-Le Havre, recherchent chargement retour Havre-Lyon et aussi d'autres destinations. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (88322)

FOURREUR Jolie Fourreure ayant pas de portée à vendre, pour cause de départ. Prendre l'adresse au bureau du journal. (88322)

ON DEMANDE Représentant pour petit Article militaire très demandé. Ecrire Paul LECLERC, 129, rue de Turenne, Paris. (8188)

ON DEMANDE JEUNE HOMME de 15 à 17 ans, pour faire petites livraisons. Références sérieuses exigées. S'adresser 9, rue Naude. (88322)

ON DEMANDE un Jeune Homme dactyle, au courant du travail de bureau avec références. - S'adresser au bureau du journal. (88672)

SECHERS INDUSTRIELS pour Fruits, Légumes, Bois, Pâtes Alimentaires et tout autre produit

Filippo RICCIARDI, Ingénieur Rue des Vignerons, 8 bis MARSEILLE

COURS SPECIAL D'ANGLAIS LE DIMANCHE MATIN Pour obliger les personnes travaillant toute la semaine...

A VENDRE Etui à cigarette en or 375 fr.; allumette en or, 75 fr.; chaîne à montre en or, 300 fr.; belle montre en or, 425 fr.; deux participations en ambro, 70 fr.; et un en Gaillon, 40 fr.; montre en or, 35 fr.; une armoire Nor-mande en chêne, 225 fr.; un miroir, 40 fr. une commode anglaise, marbre, 125 fr.; un fauteuil, 35 fr. On peut les voir aux heures de 3 à 7 heures du soir. - Prendre l'adresse au bureau du journal. 22.23.24 (87302)

SAVON SCIENTIFIQUE Washington Non irritant des microbes. 20 kilos France 55 francs contre mandat. - V. BINARD, à Casteln